

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

COMMUNE DE CELLETES - 41120

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°2025/86

OBJET : REALISATION D'UNE PISTE CYCLABLE RUE DE LA GAUDRONNIERE : DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AU TITRE DU FONDS D'ACCELERATION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES DIT FONDS VERT 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CELLETES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la salle de conseil municipal sous la présidence de Monsieur Joël RUTARD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil municipal : 28 novembre 2025

PRÉSENTS : MM. Joël RUTARD, Annick BARRÉ, Patrick GERMAIN, Françoise LE LAY, Lysiane AUBERT, Blandine CASSAGNE, Grégory JOUZEAU, Dominique BOURGET, Michèle PERROTON, François POHU, Gilles GUILLOU, Sonia MARTIN, Franck JOUANNEAU

ABSENTS EXCUSÉS : Jérôme LEPAGE, Hervé DARGAISSE, Laëtitia GODET, Axelle DEMICHELIS, Victor KHAMCHANH, Isabelle MASTON (sans procuration), Laurence PÉRAL, Emmanuel BRISSET, Matthieu DURAND, Emilie LAURIER

ABSENT NON EXCUSÉ :

Procurations de : Monsieur Jérôme LEPAGE à Joël RUTARD
Monsieur Hervé DARGAISSE à Grégory JOUZEAU
Madame Laëtitia GODET à Blandine CASSAGNE
Madame Axelle DEMICHELIS à Lysiane AUBERT
Monsieur Victor KHAMCHANH à Patrick GERMAIN
Madame Laurence PÉRAL à Dominique BOURGET
Monsieur Emmanuel BRISSET à Annick BARRÉ
Monsieur Matthieu DURAND à Françoise LE LAY
Madame Emilie LAURIER pour Franck JOUANNEAU

Rapporteur : Monsieur le Maire

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29,

M. le Maire informe le Conseil Municipal de sa volonté de déposer des dossiers de demandes de subvention **pour la réalisation d'une piste cyclable rue de la Gaudronnière**

Accusé de réception en préfecture
041-214100315-20251208-86-2025-DE
Date de réception préfecture : 08/12/2025

Publié le : 18/05/2026 18:14 (Europe/Paris)
Par : Maire
https://www.celletes41.fr/documents_administratifs/62838



Délibération N°2025/86 - OBJET: REALISATION D'UNE PISTE CYCLABLE RUE DE LA GAUDRONNIERE : DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AU TITRE DU FONDS D'ACCELERATION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES DIT FONDS VERT 2026 (PAGE 2/2)

- **DÉCIDE de solliciter**, de l'état, une subvention au titre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dit fonds vert pour l'année 2026 au taux de 30%.
- **PRÉVOIT** le plan de financement suivant :

OPÉRATION	MONTANT HT
CONSEIL DEPARTEMENTAL DDMA (25 % de 160 700 € HT)	40 175 €
ETAT Fonds Vert (30 % de 160 700 € HT)	48 210 €
Autofinancement	72 315 €
TOTAL	160 700 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant, pour signer les documents correspondants et mener à bien cette opération.

VOTE :

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme, Certifié exécutoire, transmis à la Préfecture le 08/12/2025 affiché le 08/12/2025

A Cellettes, le 5 décembre 2025

Le Maire,

Joël PUTARD.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans 28 rue de la Bretonnerie 45000 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transcription au représentant de l'Etat.

041-214100315-20251208-86-2025-DE
Date de réception préfecture : 08/12/2025

